

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2017**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil sont également présents.

Monsieur le maire Trudeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil et, en guise de mot d'ouverture, traite des sujets ci-après indiqués :

- *Les plus récents développements concernant le site d'entreposage illégal de BPC en bordure du boulevard Hymus ;*
- *Travaux d'infrastructures urbaines en cours sur le territoire de la Ville ;*

2017-549 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes : :

- Le sujet relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture de maillons de chaîne à être installée du côté sud du parc linéaire situé entre les avenues Alston et Stillview, inscrit au point 30.08, est retiré de l'ordre du jour ;
- Le sujet relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du centre-ville, inscrit au point 10.07, sera traité par le conseil avant le point 10.06 ;

2017-550 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2775-41-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-41-PD1 – Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la largeur des accès véhiculaires et à la superficie des espaces végétalisés dans certaines zones résidentielles ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, l'assistante greffière explique la nature du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ;

L'assistante greffière indique que ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Les deux personnes suivantes présentes dans la salle adressent des questions aux membres du conseil :

Madame Susan Weaver :

- Demande des explications supplémentaires.

Monsieur Mike Pasternak :

- Entrée charretière double et l'abattage d'un arbre.

2017-551

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement d'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} août 2017, ainsi que la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 août 2017.

2017-552

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Normand Lapointe :

- Item 10.16.

Monsieur Lapointe dépose une pétition concernant l'opposition à la demande de dérogation mineure pour le 176, avenue Westcliffe.

Madame Rachida Chtioui :

- Item 10.16 ;
- Opposition à la demande de dérogation mineure pour le 176, avenue Westcliffe.

Madame Beth Crawford :

- Rencontre avec les candidats aux élections municipales à la Villa Saint-Louis.

Madame Jenny Parsons :

Item 30.01.

Monsieur Robert Brodeur :

- Revue des activités, mission de la rampe de la mise à l'eau.

Des questions sont adressées par deux personnes qui ne sont pas citoyens de Pointe-Claire :

Monsieur Ken Lyons :

- Félicite la Ville de Pointe-Claire pour le centre aquatique ;
- Suggère des lignes pointillées à la sortie du Centre commercial Fairview sur le boulevard Saint-Jean ;
- L'état des trottoirs sur les boulevards Amberley, de la Roche et Windmill ;
- La signalisation concernant le détour sur l'avenue Ashington.

Monsieur Srichand Vanvari :

- Problèmes et préoccupations de sécurité au 176, avenue Westcliffe.

2017-553

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN AUTORISANT L'EMPIÈTEMENT DE CERTAINS ACCESSOIRES À MÊME UNE PARTIE DU LOT 2 527 921 (PARC ÉDOUARD-PAIEMENT)

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement sur l'occupation du domaine public en autorisant l'empiètement de certains accessoires à même une partie du lot 2 527 921 (Parc Édouard-Paiement) ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2017-554

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE FAÇON À AUTORISER LES USAGES CONDITIONNELS SUIVANTS : POSTE D'ESSENCE, STATION-SERVICE, MAGASIN DE TYPE « DÉPanneur » ET LAVE-AUTO, SUR TOUT TERRAIN DÉJÀ OCCUPÉ PAR UN USAGE COMMERCIAL DE CLASSE « F » ET SITUÉ DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES RÉSIDENtIELLES RC28, RE19, RE48 ET RF6

Monsieur le conseiller Smith présente un projet de règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels de façon à autoriser les usages conditionnels suivants : poste d'essence, station-service, magasin de type « dépanneur » et lave-auto, sur tout terrain déjà occupé par un usage commercial de classe « F », et situé dans l'une ou l'autre des zones résidentielles Rc28, Re19, Re48 et Rf6 ;

Monsieur le conseiller Smith donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2017-555

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE FAÇON À AUTORISER LES USAGES CONDITIONNELS SUIVANTS : POSTE D'ESSENCE, STATION-SERVICE, MAGASIN DE TYPE « DÉPanneur » ET LAVE-AUTO, SUR TOUT TERRAIN DÉJÀ OCCUPÉ PAR UN USAGE COMMERCIAL DE CLASSE « F » ET SITUÉ DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES RÉSIDENtIELLES RC28, RE19, RE48 ET RF6

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU :
D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels de façon à autoriser les usages conditionnels suivants : poste d'essence, station-service, magasin de type « dépanneur » et lave-auto, sur tout terrain déjà occupé par un usage commercial de classe « F » et situé dans l'une ou l'autre des zones résidentielles Rc28, Re19, Re48 et Rf6, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-613-10258.

2017-556

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Madame la conseillère Homan présente un projet de règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2018 ;

Madame la conseillère Homan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2017-557

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À LA LARGEUR DES ACCÈS VÉHICULAIRES ET À LA SUPERFICIE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS DANS CERTAINES ZONES RÉSIDENTIELLES

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la largeur des accès véhiculaires et à la superficie des espaces végétalisés dans certaines zones résidentielles, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-613-10079.

2017-558

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 SUR LE PLAN D'URBANISME DE POINTE-CLAIRE AFIN D'Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE

RÉSOLU :

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2768 sur le Plan d'urbanisme de Pointe-Claire afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville de Pointe-Claire, après avoir apporté les modifications suivantes audit programme particulier d'urbanisme par rapport au projet adopté par résolution du conseil municipal le 6 juin 2017 :

1. Par le remplacement de la deuxième phrase du premier alinéa de la section 1.2.3. – Caractéristiques paysagères, par la suivante :

« La carte suivante illustre notamment la présence de secteurs boisés et de milieux humides, dont l'un d'entre eux est considéré comme une mosaïque de milieux naturels ; un territoire d'intérêt écologique au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

2. Par l'insertion, après la première phrase du premier alinéa de la section 3.2 – Milieu de vie, de la phrase suivante :

« Toutefois, bien qu'ils soient assez détaillés, ces plans d'aménagement ne sont qu'à titre indicatif, afin d'illustrer un scénario de développement parmi d'autres, conformes aux orientations d'aménagement du centre-ville ».

3. Par l'ajout dans la sous-section relative au « quadrant nord-ouest », de la phrase suivante au quatrième alinéa de cette sous-section :

« L'analyse et les conditions d'intégration du développement à la future zone de conservation devront être déterminées en collaboration avec ce MDDELCC et prendront en compte la valeur et les caractéristiques des milieux naturels ».

4. Par l'insertion, après ce quatrième alinéa, des alinéas suivants :

« À ce titre, une étude de caractérisation, préparée par CIMAT en septembre 2016, établit la valeur écologique des milieux humides et des boisés, les surfaces des peuplements et les caractéristiques des écosystèmes en place, cette caractérisation devra être prise en compte dans la planification détaillées au développement et guidera les différentes stratégies à privilégier pour leur intégration au milieu, puisqu'un projet de développement peut évoluer sur plus d'une décennie, ces stratégies pourront aussi évoluer avec l'avancement du projet.

Dans l'ensemble du quadrant, les propositions visant l'intégration des aires de stationnement au cadre bâti (aire de stationnement en souterrain ou en structures étagées) conféreront un caractère plus urbain et attrayant au nouveau quartier ».
5. Par le remplacement du sixième alinéa (maintenant le huitième) de cette sous-section, par le suivant :

« Le plan d'aménagement détaillé du quadrant nord-ouest, bien qu'il soit assez précis, n'est qu'un scénario de développement parmi plusieurs, et il est fort possible que le développement réel se fasse autrement, le plan est conçu dans le respect des objectifs du présent plans d'urbanisme. Les notions d'identité, de convivialité des parcours et de qualité des milieux de vie ont encadré la définition des critères d'aménagement énumérés plus haut ».
6. Par l'ajout, au tableau définissant les affectations détaillées à la section 4.1 :
 - a) Sous l'affectation « secteur d'emploi », à la fonction autorisée complémentaire « habitation », la ponctuation et les mots : « ,sauf dans les aires d'affectation industrielle du schéma d'aménagement et de développement d'agglomération. » ; et
 - b) Sous l'affectation « industrielle », la fonction autorisée dominante suivante : « services d'utilité publique ».
7. Par l'insertion, après la première modification proposée au règlement de zonage, à la section 4.2 – Réglementation d'urbanisme, de la modification proposée suivante :

« Pour les zones multifonctionnelles, établir des balises d'aménagement particulières pour les usages résidentiels et autres usages sensibles, en fonction des nuisances potentielles causées par la proximité de l'autoroute, des grands boulevards et de la voie du futur réseau électrique métropolitain (REM) ».
8. Par le remplacement, au deuxième alinéa de la sous-section concernant le règlement des projets particuliers de construction et d'occupation d'immeubles (PPCMOI), des mots « et qui respecte le plan d'urbanisme » par les mots « mais qui respecte le plan d'urbanisme, ainsi que les grandes affectations du sol du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».
9. Par l'ajout, au deuxième alinéa de la section 4.3.3 – Traitement des réseaux linéaires et des seuils, du critère suivant :

« Rétention, réduction et amélioration de la qualité des eaux de ruissellement ».
10. Par le retrait de la section 4.3.4 – Coupes de rue.

11. Par l'ajout de la note suivante aux figures 11 à 13 : « Illustration conceptuelle à titre indicatif seulement, le développement réel pourra différer du scénario montré ici ».
12. Par l'ajout de la note suivante aux figures 14, 15 et 17 à 21 : « Illustration conceptuelle. L'aménagement réel détaillé pourra différer de ce scénario ».

2017-559

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ PAR L'INTÉGRATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,

Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter, suite à la consultation publique tenue le 4 juillet 2017, le règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775, pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié par l'intégration du programme particulier d'urbanisme du centre-ville, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au texte joint au dossier décisionnel 17-613-9969, à l'intérieur duquel sont indiquées, en rouge, les modifications apportées au projet présenté et adopté par résolution du conseil lors de la séance du 6 juin 2017.

2017-560

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 EN CE QUI CONCERNE LES BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET LES BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 en ce qui concerne les bâtiments et constructions temporaires sur les chantiers de construction et les boîtes de dons de vêtements, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-143-10014.

2017-561

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2846 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 DE FAÇON À AUGMENTER LE TARIF POUR LES NAGEURS DE CALIBRE BOUT DE CHOU 1, GROUPES A ET B, ET À OFFRIR LA GRATUITÉ AUX RÉSIDENTS DE POINTE-CLAIRE POUR L'ACTIVITÉ DE NATATION PUBLIQUE AU CENTRE AQUATIQUE LES FINS DE SEMAINES SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE MULTI

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2846 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2017 de façon à augmenter le tarif pour les nageurs de calibre bout de chou 1, groupes A et B, et à offrir la gratuité aux résidents de Pointe-Claire pour l'activité de natation publique au centre aquatique les fins de semaines sur présentation de la carte Multi, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-701-10006.

2017-562 **ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2018**

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2018, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-143-10071.

2017-563 **APPROBATION – PIIA – 80-86, AVENUE DONEGANI**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 80-86, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 17 juillet 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 7 juillet 2017 :

- Élévation de la rue_2017-07-07 ;
- Élévation du bâtiment_2017-07-07 ;
- Élévation avant (nord du bâtiment)_2017-07-07 ;
- Plan du site_2017-07-07 ;

et ce, relativement à la démolition du bâtiment existant et à la construction d'un bâtiment commercial à deux étages au 80-86, avenue Donegani, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 13 900 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-564 APPROBATION – PIIA – 48, AVENUE DU GOLF

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 48, avenue du Golf exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 14 août 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 15 et 20 juillet 2017 :

- Échantillons_2017-07-20 ;
- Certificat de localisation _2017-07-15 ;
- Addition – Élévations proposées ;

et ce, relativement à la construction d'une annexe d'un étage à l'arrière de la maison au 48, avenue du Golf, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-565 ADOPTION – PIIA – 77, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 77, avenue de la Pointe-Claire exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 17 juillet 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 22, 25 et 28 juin et 6 juillet 2017 :

- NoteUrbanisme_77Pointe-Claire_Évaluation des arbres_7-08-2017;
- Échantillons_2017-06-28 ;
- Perspectives -1_2017-06-25 ;
- Perspectives - 2_2017-06-25 ;
- Perspectives - 3_2017-06-25 ;
- Plan d'insertion_2017-06-22 ;
- A-1_Élévation avant et gauche proposée_2017-07-06 ;
- A-2_Élévation arrière et côté droit proposée_2017-07-06 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 77, avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 12 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-566

APPROBATION – PIIA - 124A, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 124A, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 14 août 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 24 juillet et 31 août 2017 :

- Blocs pour mur est Escala 3.5_2017-07-24 ;
- Blu lisse 80mm, 60 mm et 45 mm_2017-07-24 ;
- Marche et couronnement Escala_2017-07-24 ;
- Pavé (dalle) Blu ardoise, gris calcaire_2017-07-24 ;
- Plan 124 A Avenue King_2017-08-31 ;

et ce, relativement à l'élargissement de l'entrée charretière et à des rénovations extérieures au 124A, avenue King , ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-567

ADOPTION – PIIA – 116, AVENUE QUEEN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 116, avenue Queen exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 17 juillet 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 27 juin, 7, 10, 31 juillet et 7 août 2017 :

- Échantillon 4_2017-06-27 ;
- Échantillons 5 et 6_2017-06-27 ;
- Élévation arrière _p 3 de 8_2017-07-07 ;

- Élévation avant_sans demi lune_p 1 de 8_2017-07-31 ;
- Élévation droite_p 2 de 8_2017-07-07 ;
- Élévation gauche_p 4 de 8_2017-07-07 ;
- NoteUrbanisme_116 Queen_Évaluation des arbres_17-07-2017 ;
- Perspective_3d_2017-08-07 ;
- Entrée auto dimensions existantes_2017-07-10 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 116, avenue Queen, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 200 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2017-568 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 176, AVENUE WESTCLIFFE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE refuser d'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 176, avenue Westcliffe, afin de permettre l'installation en marge avant, d'une clôture de 1,5 m (4,9') de haut, incluant deux portes de 1,67 m (6,5') et de 1,98 m (6,5') de haut plutôt que le maximum permis de 1 m (3,3') de haut.

2017-569 AUTORISATION – PARTICIPATION – COLLOQUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser madame France Giguère, coordonnatrice planification et zonage, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque de l'Ordre des urbanistes du Québec sur la viabilité économique de nos collectivités par l'aménagement durable du territoire, qui aura lieu à Montréal, Québec, le 30 novembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par madame Giguère relativement à sa participation à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10303 émis le 30 août 2017.

2017-570 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS 2017 DE LA SOCIÉTÉ DES MUSÉES DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Céline Le Merlus, commissaire – Galerie d'art, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès 2017 de la Société des musées du Québec, qui aura lieu à Montréal, Québec, du 26 au 28 septembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par madame Le Merlus relativement à sa participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-21-313 et 02-702-21-361, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10324 émis le 25 août 2017.

2017-571 AUTORISATION – PARTICIPATION – BANQUET BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser madame la conseillère Homan et monsieur le conseiller Aldo Iermieri, à représenter la Ville de Pointe-Claire au banquet bénéfique organisé par l'Association de la Communauté Noire de l'Ouest de l'Île, qui aura lieu au Centre culturel Pierrefonds, le 23 septembre 2017 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par madame la conseillère Homan et monsieur le conseiller Iermieri relativement à leur participation à ce banquet, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-111-00-311 et 02-111-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10290 émis le 22 août 2017.

2017-572 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2017 AU 28 AOÛT 2017 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 2 AOÛT 2017 AU 28 AOÛT 2017

La liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} août 2017 au 28 août 2017 et le registre des chèques pour la période du 2 août 2017 au 28 août 2017 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2017-573 SOUTIEN FINANCIER – LEUCAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme « Leucan », dans le cadre de l'événement « Défi têtes rasées » qui aura lieu le 22 octobre 2017 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10288 émis le 16 août 2017.

2017-574 APPROBATION – PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2017 POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET APPROUVER LES OBJECTIFS 2017 DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver le Plan d'action municipal 2017 pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et d'approuver les objectifs 2017 du comité d'accessibilité.

2017-575 APPROPRIATION – SOMME REQUISE - PLANIFICATION DU PROJET DE L'ESPACE CIVIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approprier, à même le surplus non autrement approprié, une somme de 20 000 \$, afin de débiter la planification du projet de l'espace civique, tel que qu'indiqué au Programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019.

2017-576 AUTORISATION – ANNULATION DE SOLDES MINIMUM DE MONTANTS DUS À LA VILLE – TAXES FONCIÈRES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser la radiation de montants minimum de taxes foncières, dont le solde est inférieur ou égal à 2 \$, en ce qui concerne les six cent trente-deux (632) dossiers représentant un montant total de 507,69 \$ et dont l'énumération apparaît à la pièce jointe annexée au dossier décisionnel 17-139-10308.

2017-577 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉFECTION DES AVENUES FROBISHER, BRIGADOON, PENDENNIS ET FIFTH, ENTRE L'AVENUE LAKEVIEW ET LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement Autoriser un changement au contrat octroyé le 2 mai 2017 à « Pavages d'Amour Inc. » pour l'exécution des travaux de réfection des avenues Brigadoon et Fifth, entre l'avenue Lakeview et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et des avenues Frobisher et Pendennis, en exigeant le retrait, de l'objet du contrat, de cette portion afférente à l'exécution des travaux de l'avenue Frobisher (items 109 à 160 du bordereau de prix et articles communs, dans la mesure où ces derniers se rapportent à la réfection de l'avenue Frobisher) ;

D'autoriser, en conséquence, une modification à la résolution 2017-304 de façon à en retirer toute mention relative à la réfection de l'avenue Frobisher ;

D'autoriser, en conséquence, une modification de la valeur du contrat octroyé pour tenir compte de la valeur des travaux n'en faisant plus l'objet ;

DE mandater le service de l'ingénierie afin que soit transmis à l'entrepreneur, conformément aux dispositions contractuelles applicables, une demande (ordre) de changement relative au retrait des travaux visés au premier alinéa de la présente, afin de déterminer la valeur de la note de crédit dont doit bénéficier la Ville de Pointe-Claire et la réduction conséquente du prix du contrat générée par cette demande de changement.

2017-578 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPTOIR DE SERVICES À L'HÔTEL DE VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « MDA Architectes » relativement à l'augmentation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'aménagement d'un comptoir de services à l'Hôtel de Ville, pour un montant de 17 246,25 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 83 723,53 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-15-001 et 03-920-16-011, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10376 émis le 1^{er} septembre 2017.

2017-579 REJET DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DE DEUX SALLES DE FILTRATION DES PISCINES EXTÉRIEURES VALOIS ET OVIDE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE rejeter les soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres lancé pour la réfection de deux salles de filtration des piscines extérieures Valois et Ovide, celles-ci dépassant largement le budget alloué ;

D'autoriser le service de l'ingénierie à redéfinir le projet de manière à réduire les coûts et retourner possiblement en appel d'offres afin de réaliser le projet en 2018.

2017-580 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX SOUFFLEUSES À NEIGE NEUVES DÉTACHABLES MUNIES DE CONVOYEUR-DOUBLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux souffleuses à neige neuves détachables munies de convoyeur-double à « Le Groupe RPM Tech », lequel a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 230 653,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170035 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 33-020-17-003 et 33-020-17-013, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10328 émis le 2 septembre 2017.

2017-581 AUTORISATION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-303 CONCERNANT UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES SITUÉS ENTRE LES 2 ET 34, AVENUE GLANLYNN ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE modifier la résolution 2017-303 datée du 2 mai 2017 et d'approuver une convention à intervenir entre les propriétaires des immeubles situés entre les 2 et 34, avenue Glanlynn et la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de cette convention est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 17-141-10363 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2017-582 APPROBATION – TRANSFERT DE TROIS CONTRATS CONCERNANT LA FOURNITURE DE DIVERS MATÉRIAUX

RÉSOLU: Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la cession des contrats octroyés à la compagnie "Meloche Inc.", en vertu des résolutions :

- 2014-494 (Fourniture de pierres) ;
- 2015-056 (Fourniture d'asphalte chaud) ;
- 2015-057, telle que modifiée par la résolution 2016-523 (fourniture de béton/ciment);

en faveur de la firme "Meloche, une division de Sintra Inc.", suivant les mêmes prix, termes et conditions que ceux établis en vertu des documents d'appels d'offres PT140004, PT150002 et PT150003 respectivement ;

D'approuver la modification des résolutions précitées, en remplaçant le nom de la contractante "Meloche Inc." par le nom de la contractante "Meloche, une division de Sintra Inc.";

D'autoriser le paiement des montants dus et payables à "Meloche Inc.", en raison des biens et produits livrés à la Ville de Pointe-Claire avant le 29 mai 2017 et depuis cette date, à "Meloche, une division de Sintra Inc."; et

D'imputer les dépenses découlant de l'application des résolutions précitées et de la présente résolution conformément à ce qu'indiqué à cet égard aux résolutions adoptées antérieurement à la présente.

2017-583 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES ANNÉE 2018 FORD-150

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux camionnettes neuves 2018, Ford F-150 (XLT, 4X2) muni de cabines d'équipe à six (6) personnes adultes et de boîtes arrières de 6,5 pieds de longueur à « Jacques Olivier Ford Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 107 478,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170045 ;

D'autoriser aux fins de financement de ces acquisitions un emprunt à même une réserve (poste budgétaire 33-020-16-003), pour un montant de 60 021, 55 \$, et un emprunt à même le fonds de roulement (poste budgétaire 03-920-17-003), pour un montant de 47 457,08 \$;

- 2018 : 9 491,02 \$
- 2019 : 9 491,02 \$
- 2020 : 9 491,02 \$
- 2021 : 9 491,02 \$
- 2022 : 9 491,02 \$

2017-584 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À MAILLONS DE CHAÎNE À ÊTRE INSTALLÉE DU CÔTÉ SUD DU PARC LINÉAIRE SITUÉ ENTRE LES AVENUES ALSTON ET STILLVIEW

Le sujet relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture à maillons de chaîne à être installée du côté sud du parc linéaire situé entre les avenues Alston et Stillview est retiré de l'ordre du jour.

2017-585 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE D'ASPHALTE TIÈDE POUR LES ANNÉES 2018, 2019 et 2020

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour fournir de l'asphalte tiède à viscosité élevée, incluant le polymère, pour utilisation hivernale sur trois (3) années fermes 2018-2019-2020 à "Techmix, Div. Bauval", laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un total de 113 756,27\$, taxes incluses, conformément aux documents et addendas de l'appel d'offres TP170052 ;

D'imputer la dépense de l'année 2018 aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 17-10311 émis le 23 août 2017.

2017-586 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN
AUTOBUS DE VINGT-ET-UN (21) PASSAGERS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'un autobus de vingt-et-un (21) passagers monté sur un fourgon châssis E-450 Super Duty MB-IV Nordik 2018 incluant un compartiment à bagages à l'arrière à « Girardin Bleu Bird », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 111 410,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents et addendas de l'appel d'offres TP170056 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-920-17-023, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10326 émis le 31 août 2017.

2017-587 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS
RELATIFS À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CONCEPT
D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA GRANDE-ANSE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des services professionnels relatifs à l'élaboration d'un nouveau concept d'aménagement du parc de la Grande-Anse à « Héloïse Thibodeau Architecte Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 89 335,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170013 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-041, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10342 émis le 30 août 2017.

2017-588 OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DE RACCORDEMENT
DE SERVICES SANITAIRES AU CHALET DU PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'octroyer un contrat pour le remplacement du raccordement de services sanitaires au chalet du parc Valois à « Construction Camara », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 95 999,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP170035 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10272 émis le 28 août 2017.

2017-589 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE
BACS ROULANTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la distribution de bacs roulants (recyclage, matières organiques, déchets domestiques) sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017 à 2020 à « Gestion USD Inc. », unique soumissionnaire, pour un montant de 175 317,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170050 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-407-02-732, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10340 émis le 30 août 2017.

2017-590 OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION DE CAMIONS AVEC
OPÉRATEURS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE POUR TROIS
SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour la location de camions, avec opérateurs, pour le transport de la neige, pendant trois saisons soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à « Les Entreprises KL Mainville Inc. », laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 881 283,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170051 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10320 émis le 30 août 2017.

2017-591 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DESSERVANT LES PROPRIÉTÉS SISES AU 150 À 178, AVENUE BELMONT ET 2 À 8, 9 À 19 ET 10 À 34, AVENUE GLANLYNN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Construction Jacques Théorêt Inc. » relativement à la reconstruction des services municipaux desservant les propriétés sises au 150 à 178, avenue Belmont et 2 à 8, 9 à 19 et 10 à 34, avenue Glanlynn, pour un montant 1 110,10 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 667 630,28 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-14-011, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10279 émis le 11 août 2017.

2017-592 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE CARTIER ENTRE LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE ET L'AUTOROUTE 20

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver douze modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. » relativement à la reconstruction de l'avenue Cartier, entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et l'autoroute 20, pour un montant de 52 689,39 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 4 692 210,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-411-42-780, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10281 émis le 11 août 2018.

2017-593 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENSEMENCEMENT EN DIVERS ENDROITS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Aménagements Sud-Ouest » relativement à l'exécution de travaux de plantation et d'ensemencement en divers endroits de la Ville, pour un montant de 1 498,54 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 134 165,89 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10338 émis le 30 août 2017.

2017-594 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT
DU SYSTÈME D'IRRIGATION ET DE LA CLOTÛRE AU
CLUB DE TENNIS CLEARPOINT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Urbex Construction Inc. » relativement au
remplacement du système d'irrigation et de la clôture au
Club de tennis Clearpoint, pour un montant de 775,53 \$, taxes incluses;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant
passer le montant total du contrat à la somme de 101 888,46 \$, taxes
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-15-004, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10341 émis le 30 août 2017.

2017-595 REFUS – OPTION DE RENOUVELLEMENT – CONTRAT OCTROYÉ
EN 2016 CONCERNANT L'IMPRESSION DES PUBLICATIONS
MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE ne pas se prévaloir, pour l'année 2018, de l'option de
renouvellement prévue au contrat octroyé le 3 mai 2016 concernant
l'impression des publications municipales, conformément à l'appel
d'offres DP160009 ;

D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres centralisé pour
l'impression des publications municipales et autres outils de
communications pour l'année 2018.

2017-596 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le
mois de juillet 2017, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx,
planificateur – ressources humaines est déposée et les membres du
conseil en prennent acte.

2017-597 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 12 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décision non
déléguée pour le 12 septembre 2017, telle que signée par
monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur
Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines.

2017-598 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE lever la présente séance à 20 h 23.

Morris Trudeau, Maire

Danielle Gutierrez, Assistante
greffière et secrétaire du
conseil